

Enquête LTDH 2015 sur l'excision dans le Lac Iro

L'année 2015 a été une année catastrophique pour les filles dans le lac Iro et le Mandoul. La Coordination Régionale de la LTDH du Moyen Chari et Salamat et la cellule LTDH de Kyabé ont enquêté sur cette situation. Voici la synthèse de la situation recueillie.

TABLEAU RECAPITULATIF DES EXCISIONS DANS LE LAC IRO

CANTONS	VILLAGES	NOMBRES D'EXCISEES	
KOSKOBO	Kimoudjou	19	Les exciseuses sont : KOUMBO MAGNE. DIMANCHE KOME KADJA NAMALA GOLO MIGARI KADJA OUYA
	Koskobo-village	20	
	Kouyako	26	
	Yanga	34	
	Hognon	12	
	Halakaou(Manga)	26	
	Koloma	58	
	Biobé-Koskobo	80	
	Soubo	117	
	Syé	195	
	Guilako	80	
	Haka	70	
	Yongoh	24	
	NGamalé	90	
TOTAL	Quatorze villages	851	
GANGA	Koutouguéré	45	Les filles se sont faites excisées dans les cantons Koskobo et Singako
	Yaliko	33	
TOTAL	Deux villages	78	
BALE		1200	Les exciseuses sont : MARIE GALI NGOÏ KINGA BIO KIDANA MOM NABASSOU
SINGAKO		560	Deux exciseuses
TOTAL GENERAL		2689 filles excisées	

Pour chaque fille excisée, les parents doivent payés une somme de 6250 FCFA. Apporter une boule de savon, un poulet, deux bouteilles d'alcool, deux bouteilles de beurre de karité, un kg de sucre + du thé.

Le comble dans cette affaire qui engage pleinement la responsabilité de l'État et de ses démembrements c'est qu'une fiche d'autorisation d'excision est mise en place par les autorités locales afin moyennant paiement en violation de l'ordonnance N° 006/PR/2002 adoptée par l'Assemblée Nationale et promulguée par le Chef de l'État le 20 mai 2002. Au total, les autorités locales se sont redistribuées une somme de 222.000 FCFA reconnue officiellement après la publication par la LTDH des données ci-haut.

Une action d'envergure s'impose afin d'éradiquer ce phénomène dans nos villes et villages et traduire les responsables et/ou complices en justice car la pratique se développe surtout pendant les vacances scolaires.